Procès-verbal de
L'Assemblée Bourgeoisiale de Conthey
du 16 juin 2025

Présidence : M. Christophe Germanier

Présences : 7 personnes

Ordre du jour :

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée

2. Compte 2024 de la Bourgeoisie :
- Présentation des comptes
- Rapport de la Commission bourgeoisiale
- Rapport de l'organe de révision
- Approbation des comptes 2024
-

3. Nomination de l'instance de révision

4. Demande d'acquisition du droit de Bourgeoisie

5. Nomination de la Commission bourgeoisiale

6. Divers

A 18h45, en présence de sept Bourgeoises et Bourgeois, le Président ouvre l'assemblée et donne lecture de l'ordre du jour. Il salue plus particulièrement les membres de la Commission bourgeoisiale, les représentants de l'Exécutif, l'Administration, ainsi que la représentante de l'organe de révision.

M. Guillaume Papilloud est désigné comme scrutateur de la présente séance.

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 10 décembre 2024 n'appelle aucune remarque et qui est approuvé à l'unanimité.

2. Compte 2024 de la Bourgeoisie

2.1. Présentation des comptes par le Président

Le résultat du compte de fonctionnement 2024 affiche un excédent de charges de Fr. **47'096** et une marge d'autofinancement de Fr. **58'994**.

Aucun investissement du patrimoine administratif n'a été effectué en 2024 comme le prévoyait le budget.

Ainsi, la fortune de la Bourgeoisie, qui se montait à Fr. **1'285'250** au 01.01.2024 passe à Fr. **1'238'154** au 31.12.2024.

Par conséquent, au vu de ce qui précède, le Conseil bourgeoisial prie l'Assemblée bourgeoisiale d'approuver les comptes 2024.

2.2. Rapport de la Commission bourgeoisiale

Le rapporteur de la Commission, M. Guillaume Papilloud, donne lecture du rapport de la Commission, qui ne relève aucune remarque au sujet des comptes 2024 et les accepte tels que présentés.

2.3. Rapport de l'organe de révision

Mme Christelle Coudray, directrice associée de la société PKF Fiduciaire SA, organe de révision, confirme que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes aux prescriptions légales et aux règlements.

La Bourgeoisie de Conthey est en mesure de faire face à ses engagements et il est ainsi proposé à l'assemblée d'approuver les comptes 2024 de la Bourgeoisie.

2.4. Approbation des comptes 2024

L'assemblée approuve les comptes 2024 de la Bourgeoisie de Conthey à l'unanimité.

3. Nomination de l'instance de révision

Le Président rappelle que l'organe de révision doit être nommé pour la nouvelle période de législature, au plus tard lors la séance de l'Assemblée bourgeoisiale traitant des comptes de la dernière année de la législature précédente. Il précise également que la nomination peut être reconduite pour une nouvelle période de législature.

Il propose de mandater à nouveau, pour la législature 2025-2028, la société PKF Fiduciaire SA, ce qui est approuvé à l'unanimité.

4. Demande d'acquisition du droit de Bourgeoisie

Le Président informe que le Conseil bourgeoisial a examiné la demande de M. Sébastien MORET concernant l'acquisition du droit de Bourgeoisie pour lui-même ainsi que pour ses deux enfants et constate qu'il remplit les critères requis pour l'obtention du droit de Bourgeoisie.

Il appartient désormais à l'Assemblée bourgeoisiale de se prononcer librement sur l'acceptation ou non de cette demande.

A l'unanimité, l'Assemblée bourgeoisiale accepte d'accorder le droit de Bourgeoisie à Monsieur Sébastien MORET ainsi qu'à ses deux enfants.

5. Nomination de la Commission bourgeoisiale

Le Président donne connaissance de la proposition du Conseil bourgeoisial relative à la mise sur pied d'une commission bourgeoisiale de 5 membres pour cette prochaine législature, eu égard aux projets prévus, ce qui ne donne lieu à aucune remarque ou opposition.

Les personnes suivantes sont proposées pour intégrer la commission en question :
- M. Berthouzoz Didier ;
- M. Papilloud Guillaume ;
- M. Quennoz Valentin ;
- Mme Ruchat Sabrina ;
- M. Vergères Jean-Daniel.

Joël Berthoud et Cédric Udry sont disposés à poursuivre durant cette période législative leur mandat de membre de la Commission bourgeoisiale.

L'Assemblée bourgeoisiale accepte la dérogation relative à la composition d'une commission à 7 membres, par 5 voix en faveur, aucune voix contre et une abstention.

La nomination des sept membres précités est approuvée à l'unanimité par les personnes présentes.

6. Divers

Yann Thiessoz remercie le Conseil pour la confiance accordée et se réjouit de poursuivre le travail au cours de cette législature.

Le Président de la Commission bourgeoisiale adresse ses remerciements au Président de la Bourgeoisie ainsi qu'à Mme Alexandra Jacquod pour leur précieux soutien dans le cadre des travaux liés aux comptes.

Le Président remercie les divers participants. La prochaine assemblée se déroulera le 16 décembre 2025.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h18.

Conthey, le 16 juin 2025

Le Président : Christophe Germanier **La Secrétaire : Laure Heger**